

TROIS FAITS, UNE LIGNE JURIDIQUE, UNE DEMANDE

Établi à partir des éléments vérifiés les plus récents. À reprendre dans une déclaration, une note d'éléments de langage ou un courriel. Remplacé à chaque mise à jour ; la date ci-dessus est celle des données.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

1 · 23 OCT. 2026

Au large de Constanța (Roumanie) : un drone a frappé le navire marchand Khoryv à environ 13 milles nautiques du port ; il a chaviré et coulé — 1 marin ukrainien tué, jusqu'à 3 disparus. Le président roumain : l'attaque « s'inscrit clairement dans l'escalade menée par la Russie ».

Président de la Roumanie ; autorités roumaines et ukrainiennes C

2 · 22 OCT. 2026

Lozova, région de Kharkiv : une frappe sur le marché central à l'heure du déjeuner — 3 femmes tuées, 34 à 38 blessés (les deux bilans sont indiqués). Un missile a de nouveau frappé la ville deux jours plus tard.

Administration militaire régionale de Kharkiv ; maire de Lozova B

3 · 22 OCT. 2026

Kyiv : trois missiles balistiques Iskander-M à ogives à sous-munitions ; l'un a explosé entre la laure de Kyiv-Petchersk, bien du patrimoine mondial en péril, et un monastère. 1 · 2 tués, 24 · 34 blessés (parquet · président), dont des enfants.

Président de l'Ukraine ; parquet de la ville de Kyiv B

LIGNE JURIDIQUE · NIVEAU ÉTABLI

Les attaques contre des zones résidentielles et des marchés loin du front, sans objectif militaire identifié, relèvent de l'art. 8(2)(b)(i) et (ii) du Statut de Rome ; la Commission d'enquête a déjà conclu que ce schéma constitue des crimes de guerre (A/77/533, A/HRC/52/62). La laure de Kyiv-Petchersk est un bien du patrimoine mondial en péril ; le Comité du patrimoine mondial y a constaté d'importants dégâts causés par la frappe du 15 juin 2026 (48 COM 7A.30).

DEMANDE · CETTE SEMAINE

Signaler le marché de Lozova (22 oct.) et les ogives à sous-munitions au-dessus du centre de Kyiv (22 oct.) à la Commission d'enquête et à la Troisième Commission ; lors du débat public du Conseil de sécurité sur la sûreté maritime (29 oct.) et au Conseil de l'OMI (à partir du 2 nov.), désigner le naufrage du Khoryv au large de Constanța (23 oct.) comme une menace pour la liberté de navigation ; confirmer une défense aérienne capable d'intercepter les missiles balistiques avant l'hiver.

SI LA RUSSIE AFFIRME...

« Uniquement des installations militaires » → le ministère russe de la Défense a cité des « infrastructures de transport à Kyiv » et des « navires » ; il n'a cité aucun objectif militaire au marché de Lozova. « Débris de la défense aérienne » (comme pour la laure en juin) → les ogives à sous-munitions sont portées par le missile assaillant, non par les intercepteurs. « Une provocation ukrainienne en mer » → la Roumanie, membre de l'OTAN, lie le naufrage à l'escalade russe ; la veille, le ministère russe de la Défense avait inscrit parmi ses cibles les « navires utilisés dans l'intérêt des forces armées ukrainiennes ».

Sources : Administration militaire régionale de Kharkiv ; maire de Lozova (22–23 oct. 2026) · Président de l'Ukraine ; parquet de la ville de Kyiv (22 oct. 2026) · Président de la Roumanie N. Dan ; autorités roumaines et ukrainiennes (23 oct. 2026) · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie via Interfax, 22 oct. 2026 · Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, décision 48 COM 7A.30 (juil. 2026) · Déclaration du Secrétaire général, 19 oct. 2026 · COI A/77/533, A/HRC/52/62.

SYNTHÈSE · SEMAINE DU 19 OCT. 2026
V2 · 26 OCT. 2026 · VERSION EN LIGNE
ET REGISTRE DES CORRECTIONS SUR LE
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections